

<https://inspection-oullins.circo.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article167>



CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE - TÉLÉTRAVAIL

- Circonscription -

Date de mise en ligne : vendredi 27 mars 2020

Copyright © Oullins - Tous droits réservés

Après deux semaines de télétravail pour assurer la continuité pédagogique, il est nécessaire de prendre le temps d'analyser ce que nous sommes contraints de vivre pour l'accepter au mieux, ne pas subir mais agir, nous autoriser à décider par nous-mêmes de l'organisation concrète de nos journées et de nos semaines, afin de concilier la vie professionnelle et la vie personnelle, en rétablissant une forme d'étanchéité entre elles.

Le confinement actuel modifie ce qu'est l'école, les formes d'apprentissages pour les élèves, les formes d'enseignements pour les professeurs. Du jour au lendemain, tous les repères ont été bousculés, et de nouveaux rythmes de vie et de travail imposés à toutes et tous.

Le télétravail que la situation impose aux professeurs, comme à de nombreux travailleurs et en particulier nos élèves, sans formation ni information préalable, comporte des risques psychosociaux, différents de ceux auxquels nous sommes exposés lorsque nous enseignons dans une école.

Il convient de connaître ces risques, pour s'en protéger et mettre en place une organisation de télétravail qui réponde aux besoins de nos élèves, tout en préservant la qualité de vie au travail et de vie personnelle pour l'enseignant.

Voici deux documents qui peuvent nous aider à organiser la poursuite de la continuité pédagogique, au regard de notre expérience de ces deux premières semaines. Ils complètent de manière concrète le Vademecum mis à notre disposition le 26 mars.

LIEN VERS LES ARTICLES DES CAHIERS PÉDAGOGIQUES

L'école à la maison

http://gt8h.mjt.lu/nl2/gt8h/mhxs7.html?m=AL4AAGuqJJUAAcjSg_QAAGYz7okAARpZ7wcAGx3ZAAc48QBegtJDcmEj0SEeQAerkAAAtAufTWQAG43A&b=00cb9211&e=aca83f06&x=ichCM2WrL4KrSO5SGLa9s_VRDAg5qhlLJtzEmwnwTVo